

Fiche de données de sécurité

Canadien des normes du SIMDUT et GHS REV04

Date d'impression : 05/10/2015

Numéro de version 7

Révision: 05/10/2015

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **Identifiant du produit:**
- **Nom du produit: 30Nitric 3HF**
- **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Catégorie du produit**
PC14 Produits de traitement de surface des métaux, y compris produits pour galvanisation et galvanoplastie
- **Emploi de la substance / de la préparation**
Electro-polish Solution for Stainless Steels, titanium, nitinol, etc.,
- **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
NuGeneration Technologies, LLC (dba NuGenTec)
1155 Park Avenue, Emeryville, CA 94608
info@nugentec.com www.nugentec.com
888-996-8436 or 707-820-4080 pour des informations
- **Numéro d'appel d'urgence:**
PERS Intervention d'urgence : USA et Canada - 1-800-633-8253, International 1-801-629-0667

2 Identification des dangers

- **Classification de la substance ou du mélange**



GHS06 tête de mort sur deux tibias

Acute Tox. 3 H311 Toxique par contact cutané.



GHS05 corrosion

Skin Corr. 1A H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Eye Dam. 1 H318 Provoque des lésions oculaires graves.



GHS07

Acute Tox. 4 H332 Nocif par inhalation.

- **Principaux dangers:** Acre
- **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**
Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul des directives internationales.
- **Système de classification:**
La classification correspond aux publications actuelles des listes de substances internationales et est complétée par des indications tirées de la littérature et des indications fournies par l'entreprise.

(suite page 2)

CA/FR

Fiche de données de sécurité

Canadien des normes du SIMDUT et GHS REV04

Date d'impression : 05/10/2015

Numéro de version 7

Révision: 05/10/2015

Nom du produit: 30Nitric 3HF

(suite de la page 1)

· Éléments d'étiquetage:**· Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit:***T Toxique***· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:***fluorure d'hydrogène
acide nitrique***· Phrases R:***Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
Provoque de graves brûlures.***· Phrases S:***Conserver sous clef et hors de portée des enfants.
Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
Tenir à l'écart des matières combustibles.
Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.
Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols [terme(s) approprié(s) à indiquer par le fabricant].
Éviter le contact avec les yeux.
En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé et se laver immédiatement et abondamment à grande eau.
Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.
En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).
Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.
En cas d'accident par inhalation, transporter la victime hors de la zone contaminée et la garder au repos.
En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente).***· Principaux dangers:****· WHMIS-symboles:***D1A - Matières très toxiques ayant des effets toxiques immédiats et graves
D2B - Matières toxiques ayant d'autres effets toxiques
E - Matières corrosives***· Système de classification:***NFPA / HMIS Définitions: 0-Moindre, 1-Léger, 2-Modéré, 3-Élevée, 4-Extrême*

(suite page 3)

CA/FR

Fiche de données de sécurité

Canadien des normes du SIMDUT et GHS REV04

Date d'impression : 05/10/2015

Numéro de version 7

Révision: 05/10/2015

Nom du produit: 30Nitric 3HF

(suite de la page 2)

· NFPA données (gamme 0-4)



Santé = 3
Inflammabilité = 0
Réactivité = 1

· HMIS données (gamme 0-4)



Santé = 3
Inflammabilité = 0
Réactivité = 1




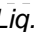

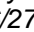


- **Autres dangers** Non
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

3 Composition/informations sur les composants

CAS: 7732-18-5 EINECS: 231-791-2 RTECS: ZC 0110000	eaux distillées, de conductibilité ou de même degré de pureté	67%
----------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------	-----

- **Caractérisation chimique: Mélanges**
- **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:

CAS: 7697-37-2 EINECS: 231-714-2 Numéro index: 007-004-00-1	acide nitrique  C R35;  O R8  Ox. Liq. 3, H272;  Skin Corr. 1A, H314	30%
CAS: 7664-39-3 EINECS: 231-634-8 Numéro index: 009-002-00-6 RTECS: MW 7875000	fluorure d'hydrogène  T+ R26/27/28;  C R35  Acute Tox. 2, H300; Acute Tox. 1, H310; Acute Tox. 2, H330;  Skin Corr. 1A, H314	3%

- **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

· Description des premiers secours

· Remarques générales:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
Ne retirer la protection respiratoire qu'après avoir retiré les vêtements contaminés.
Respiration artificielle dans le cas d'une respiration irrégulière ou d'un arrêt respiratoire.

· Après inhalation:

Donner de l'air frais ou de l'oxygène; demander d'urgence une assistance médicale.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
En cas d'irritation, consulter un médecin.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

Canadien des normes du SIMDUT et GHS REV04

Date d'impression : 05/10/2015

Numéro de version 7

Révision: 05/10/2015

Nom du produit: 30Nitric 3HF

(suite de la page 3)

- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.
- **Après ingestion:**
*Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.*
- **Indications destinées au médecin:**
- **Principaux symptômes et effets, aigus et différés**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction appropriés:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Conseils aux pompiers**
- **Équipement de protection:**
*Porter un appareil de protection respiratoire.
Comme pour tout incendie, porter un appareil respiratoire pression à la demande (NIOSH ou équivalent) ainsi qu'un équipement complet de protection pour éviter tout contact avec la peau et les yeux.*

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **Précautions pour la protection de l'environnement:**
*Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Diluer avec beaucoup d'eau.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.*
- **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
*Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Utiliser un neutralisant.
Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
Éliminer la matière collectée conformément au règlement.*
- **Référence à d'autres sections**
*Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter la section 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter la section 8.*

(suite page 5)

CA/FR

Fiche de données de sécurité

Canadien des normes du SIMDUT et GHS REV04

Date d'impression : 05/10/2015

Numéro de version 7

Révision: 05/10/2015

Nom du produit: 30Nitric 3HF

(suite de la page 4)

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter la section 13.

7 Manipulation et stockage

- **Manipulation:**
- **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
 Veiller à une bonne ventilation/aspiration au poste de travail.
 Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.
 Éviter la formation d'aérosols.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.
- **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
 Sans autre indication, voir point 7.
- **Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

7697-37-2 acide nitrique

EL (Canada)	Valeur momentanée: 4 ppm Valeur à long terme: 2 ppm
EV (Canada)	Valeur momentanée: 10 mg/m ³ , 4 ppm Valeur à long terme: 5 mg/m ³ , 2 ppm

7664-39-3 fluorure d'hydrogène

EL (Canada)	Valeur plafond: 2 ppm
EV (Canada)	Valeur à long terme: 0,5 ppm Valeur plafond: 2 ppm as F

- **Remarques supplémentaires:**
 Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **Contrôles de l'exposition**
- **Équipement de protection individuel:**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
 Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
 Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
 Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
 Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
 Conserver à part les vêtements de protection.
 Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

Canadien des normes du SIMDUT et GHS REV04

Date d'impression : 05/10/2015

Numéro de version 7

Révision: 05/10/2015

Nom du produit: 30Nitric 3HF

(suite de la page 5)

- **Protection respiratoire:**

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

- **Protection des mains:**



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- **Matériau des gants:**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

- **Temps de pénétration du matériau des gants:**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- **Protection des yeux:**



Lunettes de protection hermétiques

9 Propriétés physiques et chimiques

- **Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

- **Indications générales**

- **Aspect:**

Forme: Solution

Couleur: Incolore

- **Odeur:** Acre

- **valeur du pH @ 20 °C:** < 1

- **Changement d'état**

Point de fusion: Non déterminé.

Point d'ébullition: 83 °C

- **Point d'éclair:** Non applicable.

- **Inflammabilité (solide, gazeux):** Non applicable.

- **Température d'inflammation:**

Température de décomposition: Non déterminé.

- **Auto-inflammation:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

Canadien des normes du SIMDUT et GHS REV04

Date d'impression : 05/10/2015

Numéro de version 7

Révision: 05/10/2015

Nom du produit: 30Nitric 3HF

(suite de la page 6)

- **Danger d'explosion:** Le produit n'est pas explosif.
- **Limites d'explosion:**
 - Inférieure:** 0,0 Vol %
 - Supérieure:** 0,0 Vol %
- **Pression de vapeur @ 20 °C:** 23 hPa
- **Densité @ 20 °C:** 1,121 g/cm³
- **Densité relative:** Non déterminé.
- **Densité de vapeur:** Non déterminé.
- **Vitesse d'évaporation:** Non déterminé.
- **Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:** Entièrement miscible
- **Coefficient de partage (n-octanol/eau):** Non déterminé.
- **Viscosité:**
 - Dynamique @ 20 °C:** 1 mPas
 - Cinématique:** Non déterminé.
- **Teneur en solvants:**
 - Solvants organiques:** 0,0 %
 - Eau:** 67,0 %
- **Autres informations** Pas d'autres informations importantes disponibles.

10 Stabilité et réactivité

- **Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Stabilité chimique** Le produit est stable dans des conditions normales.
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Matières incompatibles** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Produits de décomposition dangereux** Pas de produits de décomposition dangereux connus

11 Informations toxicologiques

- **Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë**
- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

7664-39-3 fluorure d'hydrogène		
Oral	LD50	1276 mg/kg (rat)
- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée** Effet fortement corrosif sur la peau et les muqueuses.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Effet fortement corrosif.
Effet corrosif .

(suite page 8)

CA/FR

Fiche de données de sécurité

Canadien des normes du SIMDUT et GHS REV04

Date d'impression : 05/10/2015

Numéro de version 7

Révision: 05/10/2015

Nom du produit: 30Nitric 3HF

(suite de la page 7)

Provoque une irritation des yeux.

Indications toxicologiques complémentaires:

L'absorption orale du produit a un fort effet corrosif sur la cavité buccale et le pharynx et présente un danger de perforation du tube digestif et de l'estomac.

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:

Toxique

Corrosif

Avaler conduira à un effet corrosif sur la cavité buccale et de la gorge et de danger de perforation de l'oesophage et de l'estomac .

12 Informations écologiques**Toxicité**

• **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

• **Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

Comportement dans les compartiments de l'environnement:

• **Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

• **Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

Autres indications écologiques:**Indications générales:**

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une baisse de la valeur du pH. Une valeur du pH basse est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH augmente considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduaires arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.

Résultats des évaluations PBT et VPVB

• **PBT:** Non applicable.

• **vPvB:** Non applicable.

• **Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

13 Considérations relatives à l'élimination**Méthodes de traitement des déchets****Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Emballages non nettoyés:

• **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

• **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

14 Informations relatives au transport**Numéro ONU**

• **DOT, TMD, IMDG, IATA**

UN2922

(suite page 9)

CA/FR

Fiche de données de sécurité
Canadien des normes du SIMDUT et GHS REV04

Date d'impression : 05/10/2015

Numéro de version 7

Révision: 05/10/2015

Nom du produit: 30Nitric 3HF

(suite de la page 8)

· **Nom d'expédition des Nations unies**

· **DOT**

LIQUIDE CORROSIF, TOXIQUE, N.S.A. (acide nitrique, FLUORURE D'HYDROGÈNE)

· **TMD**

UN2922 LIQUIDE CORROSIF, TOXIQUE, N.S.A. (acide nitrique, FLUORURE D'HYDROGÈNE)

· **IMDG, IATA**

CORROSIVE LIQUID, TOXIC, N.O.S. (Nitric Acid, HYDROGEN FLUORIDE)

· **Classe(s) de danger pour le transport**

· **DOT**



· **Class**

8 Matières corrosives.

· **Label**

8, 6.1

· **TMD (Règlement sur le transport des marchandises dangereuses):**



· **Classe**

8 (CT1) Matières corrosives.

· **Étiquette**

8+6.1

· **IMDG**



· **Class**

8 Matières corrosives.

· **Label**

8/6.1

· **IATA**



· **Class**

8 Matières corrosives.

· **Label**

8 (6.1)

· **Groupe d'emballage**

· **DOT, TMD, IMDG, IATA**

II

· **Dangers pour l'environnement:**

· **Polluant Marin:**

Non

· **Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Attention: Matières corrosives.

· **Indice Kemler:**

86

· **No EMS:**

F-A,S-B

· **Segregation groups**

Acids

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité

Canadien des normes du SIMDUT et GHS REV04

Date d'impression : 05/10/2015

Numéro de version 7

Révision: 05/10/2015

Nom du produit: 30Nitric 3HF

(suite de la page 9)

- **Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC** Non applicable.
- **Indications complémentaires de transport:**
 - **DOT**
 - **Quantity limitations**
 - On passenger aircraft/rail: 1 L
 - On cargo aircraft only: 30 L

- **TMD**
- **Quantités limitées (LQ)** 1L
- **Quantités exceptées (EQ)** Code: E2
Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml
Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml
- **Catégorie de transport** 2
- **Code de restriction en tunnels** E

- **IMDG**
- **Limited quantities (LQ)** 1L
- **Excepted quantities (EQ)** Code: E2
Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml
Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml
- **"Règlement type" de l'ONU:** UN2922, LIQUIDE CORROSIF, TOXIQUE, N.S.A. (acide nitrique, FLUORURE D'HYDROGÈNE), 8 (6.1), II

15 Informations réglementaires

- **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Liste canadienne des substances**

- **Liste des substances domestiques (DSL) du Canada**

Tous les composants sont compris.

- **Liste de divulgation des ingrédients du Canada (limite 0.1%)**

Aucun des composants n'est compris.

- **Liste de divulgation des ingrédients du Canada (limite 1%)**

7697-37-2 acide nitrique

7664-39-3 fluorure d'hydrogène

- **Informations de danger relatives au produit:**

Le produit est classé et identifié suivant les directives sur les Produits dangereux

- **Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit:**



T Toxique

(suite page 11)

CA/FR

Fiche de données de sécurité

Canadien des normes du SIMDUT et GHS REV04

Date d'impression : 05/10/2015

Numéro de version 7

Révision: 05/10/2015

Nom du produit: 30Nitric 3HF

(suite de la page 10)

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

fluorure d'hydrogène
acide nitrique

· Phrases R:

Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
Provoque de graves brûlures.

· Phrases S:

Conservé sous clef et hors de portée des enfants.
Conservé le récipient dans un endroit bien ventilé.
Conservé à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
Tenir à l'écart des matières combustibles.
Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.
Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols [terme(s) approprié(s) à indiquer par le fabricant].
Éviter le contact avec les yeux.
En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé et se laver immédiatement et abondamment à grande eau.
Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.
En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).
Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.
En cas d'accident par inhalation, transporter la victime hors de la zone contaminée et la garder au repos.
En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente).

· Directive 2012/18/UE

· **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.

· Prescriptions nationales:

Le produit est soumis à l'obligation de marquage selon la dernière version en vigueur de l'ordonnance sur les produits dangereux.

· **Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H272 Peut aggraver un incendie; comburant.
H300 Mortel en cas d'ingestion.
H310 Mortel par contact cutané.
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H330 Mortel par inhalation.
R26/27/28 Très toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R35 Provoque de graves brûlures.

(suite page 12)

CA/FR

Fiche de données de sécurité

Canadien des normes du SIMDUT et GHS REV04

Date d'impression : 05/10/2015

Numéro de version 7

Révision: 05/10/2015

Nom du produit: 30Nitric 3HF

R8 Favorise l'inflammation des matières combustibles.

(suite de la page 11)

· **Acronymes et abréviations:**

IMDG: The International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA : International Air Transport Association

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

NFPA: National Fire Protection Association (USA)

HMIS: Hazardous Materials Identification System (USA)

WHMIS: Workplace Hazardous Materials Information System (Canada)

LC50: Lethal Concentration 50 Percent

LC50: Lethal Dose 50 Percent

Ox. Liq. 3: Oxidising Liquids, Hazard Category 3

Acute Tox. 2: Acute toxicity, Hazard Category 2

Acute Tox. 1: Acute toxicity, Hazard Category 1

Acute Tox. 3: Acute toxicity, Hazard Category 3

Acute Tox. 4: Acute toxicity, Hazard Category 4

Skin Corr. 1A: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 1A

Eye Dam. 1: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 1

· *** Données modifiées par rapport à la version précédente**

SDS created by MSDS Authoring Services www.msdsauthoring.com (877) 204-9106